Marloie, le 6 novembre 2019

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOUFFALIZE

MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Présents :

Marc Caprasse, José Guillaume, Nicole Géradin, Valérie Penoy, Philippe Cara, Marie-Christine Parmentier, Laurent Perrée, Marie-José Martin, Marc Demazy, Jacqueline Gengoux, Michel Meunier, Jean-Marc Lombart, Arnaud Collin, Tom Youcken, Marc Jobé, Michel Cara, Damien Adam, Ludovic Monfort, Luc Hanssen, Lionel Lesage, pour la CLDR ;

Josette Deville, Jean-Noël Wathelet, pour la CLDR et CCATM ;

Fabrice Fraiture, Albert Lamborelle, Francis Kemp, Jean-Marie Bomboir, Jean-Louis Scholtus, Raphaël Grandhenry, pour la CCATM ;

Sébastien Este, chargé de missions au PNDO ;

Catherine Servotte, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie ;

Excusés :

Yves Tribolet, Philippe Fetten, Manon Haid, Arnaud Sulbout, Albert Pellet, Catherine Crins, Sabine Colla, Sylvie La Spina pour la CLDR ;

Marc Octave, pour la CLDR et CCATM ;

Pierre Bastin, Pierre Charneux, pour la CCATM.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 13 juin 2019
2. Présentation de la nouvelle Charte paysagère du PNDO (Parc Naturel des Deux Ourthes) par Sébastien Este : échanges et propositions
3. Divers

Vu le point principal de cet ordre du jour et l'intérêt que peut y trouver la CCATM, les membres de la CCATM ont également été invités à cette réunion.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE (JOINT A L'INVITATION)

Le CR du 13/6/19 est approuvé sans remarque.

Fondation **R**urale de **W**allonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
Fax: (0)84 36 88 66
famenne@frw.be - www.frw.be

2. PRESENTATION DE LA NOUVELLE CHARTE PAYSAGERE DU PNDO

Sébastien Este, chargé de missions, présente le projet de nouvelle charte paysagère du PNDO.

Le contexte :
Le 24 mai 2017, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté qui dote les Parcs naturels d'un nouvel outil : la Charte paysagère. Chaque parc doit donc élaborer une charte adaptée au profil de son territoire et ce, en concertation avec les communes et les habitants.
Concrètement, cette charte a pour objectif d'établir un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel et à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. La charte paysagère n'a pas de valeur règlementaire (non contraignante) mais elle détermine les grands enjeux spécifiques du territoire concerné et donne des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer votre cadre de vie. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour nos communes.

Le document :
La Charte est composée de 3 parties : une analyse contextuelle (diagnostic), des recommandations-enjeux et un programme d'actions, lesquelles sont regroupées en 5 axes de travail :

1. ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES ET VALORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
2. PRÉSERVER LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS
3. ENCADRER LA PRÉSENCE ET l'INTEGRATION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES
4. METTRE EN SCENE LE PAYSAGE, UNE RESSOURCE ECONOMIQUE Á PRÉSERVER ET DÉVELOPPER
5. IMPLIQUER ET SENSIBILISER AUX VALEURS DES PAYSAGES

⇨ Il est toujours possible de déposer une idée de projet ou action via le formulaire en ligne : https://forms.gle/HVdvW7atUizJgsnNA

La charte sera finalisée pour la fin 2019 et accompagnée d'un Rapport d'incidence environnementale avant d'être envoyés aux communes pour enquête publique. Après une demande d'avis au Pôle Environnement, aux 6 collèges et CCATM, le C.A. du PNDO pourra adopter la charte qui sera ensuite publiée au Moniteur belge. Dès après, une information sera envoyée aux communes, DGO4 et DGO3. Les documents relatifs à cette future charte sont téléchargeables sur : http://www.pndo.be/fr/parc-en-action/paysage-et-amenagement-du-territoire/charte-paysagere/

⇨ La FRW fait le lien entre la future charte et les actions/projets du PCDR relatifs au paysage.

3. DIVERS

- Prochaine CLDR le **mercredi 11/12/19 à 19h30** au Centre sportif : présentation de l'avant-projet de la maison du PNDO

- 14/11 : matinée d'étude "Petit Patrimoine et Pierre Sèche" organisée par la MUFA et le PNDO à Givry. Inscription gratuite mais obligatoire pour le 8 novembre via le lien suivant : https://framaforms.org/matinee-detude-pierres-seches-14-novembre-2019-1571052519

- 16/11 : formation en 2 temps sur la gestion des végétaux dans les murs ⇨ formation théorique à Neufchâteau suivie d'une session pratique en novembre ou décembre (dans le cadre du projet Interreg « Pierre sèche en Grande Région) ➔ Informations et inscriptions auprès de christine.caspers@awap.be

- 12/12 : une soirée-théorie sur la technique de la pierre sèche est prévue à 19h à La Roche-en-Ardenne par le PNDO et la « Paix-Dieu », toujours dans le cadre du projet Interreg « Pierre sèche » ➔ Informations et inscriptions auprès de christine.caspers@awap.be

Pour la FRW,
Catherine Servotte